



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 8 janvier 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Monsieur le Maire
de la Commune de Loupershouse
102, rue Principale
57510 LOUPERSHOUSE

Affaire suivie par Pascal RIDGEN
pascal.ridgen@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 80

Objet : Dossier de déclaration concernant la gestion des eaux pluviales
du lotissement "La Cerisaie" 4ème tranche à LOUPERSHOUSE

Accord avant le délai de 2 mois

Cascade n° 57-2019-00621

P.J. : 1 Fiche de renseignement descriptive du IOTA
2 dossiers en retour

Monsieur le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

- **Aménagement du lotissement à vocation d'habitat "La Cerisaie" 4ème tranche composé de 23 lots et situé dans le prolongement des rues Georges de la Tour et Verlaine à LOUPERSHOUSE - Gestion des eaux pluviales**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 13 décembre 2019, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif récapitulatif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier devront être affichées pendant une durée minimale d'un mois en mairie, pour information. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Responsable de l'unité Police de l'Eau
p.i. L'Adjointe au Responsable de l'unité Police de l'Eau

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eva Fumagalli', with a long horizontal line extending to the right.

Eva FUMAGALLI

Copie transmise pour information à :

- Bureau d'études MK Etudes
3, rue de Metz
57990 IPPLING